



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt cinq Le 06 mai à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents : ASTIER Fabienne, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, BUTHOD-RUFFIER Odile, COURTOIS Michel, DE MISCAULT Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MICHÉ Xavier, MONTMAYEUR Myriam, OUGIER Pierre, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian
Nombre de Conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 27	Excusés : ASTIER Robert (pouvoir à BROCHE Richard), CRETIER Bertrand (pouvoir à ASTIER Fabienne), PELLICIER Guy (pouvoir à GIROD GEDDA Isabelle), ROCHET Romain (pouvoir à FAGGIANELLI Evelyne), VILLIEN Michelle (pouvoir à COURTOIS Michel)
Pour 27 Contre / Abstention /	Absents : DUSSUCHAL Marion, VALENTIN Benoît,
Date de convocation : 30/04/2025	Formant la majorité des membres en exercice M. Michel GOSTOLI est élu secrétaire de séance
Date de publication : 13/05/2025	

Délibération n°2025-052

Objet : **Travaux de desserte à réaliser en forêt communale de la Cote d'Aime - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie (CD 73)**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal que l'Office National des Forêts propose de réaménager une desserte dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forêt communale de la commune déléguée de La Côte d'Aime

Parcelles : 3, 4, 6, 7, 8, 9

Nature de la desserte : Route Forestière

Afin de mobiliser des coupes de bois de ce secteur.

Il présente le coût de l'opération des travaux établi par l'Office National des Forêts : le montant estimatif des travaux de desserte est de 18 200 € HT.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le plan de financement relatif au projet de réaménagement d'une desserte en forêt communale de la commune déléguée de la Cote d'Aime.

⇒ **La somme totale des travaux à la charge de la commune s'élève à 18 200 € H.T.** (travaux pré-financés par la Commune).

⇒ **Dépenses subventionnables**

* Le montant de la subvention pouvant être sollicitée directement auprès du **Conseil Départemental de la Savoie (CD 73)** hors projets FEADER, pour de tels travaux de desserte d'un montant inférieur à 25.000 € HT, est de 40 %, soit un montant estimatif d'aide de : 7 280 € HT.

⇒ **Reste à charge pour la commune (hors maîtrise d'œuvre) : 10 920 € HT**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérécours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Savoie une subvention de 7 280 € HT.

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le plan de financement présenté par l'Office National des Forêts pour les travaux précités,
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental de la Savoie en faveur de la desserte,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme :
Le secrétaire de séance
Michel GOSTOLI



Pour copie conforme :
Le maire
Jean-Luc BOCH

